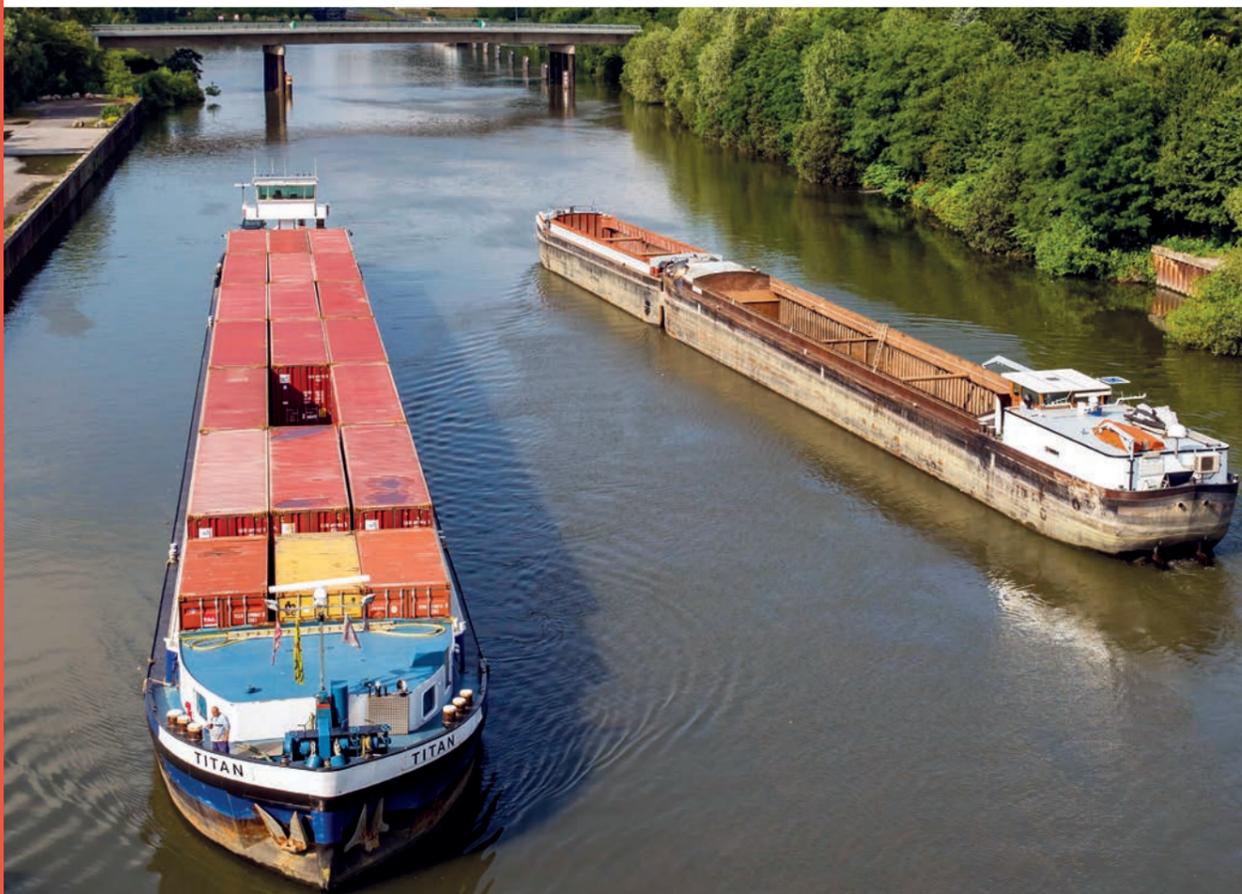




LE CANAL DANS LA SOMME ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'essentiel sur la démarche environnementale
et les aménagements écologiques du Canal



© VNF / Alexandra Lebon

UN PROJET D'ENVERGURE, UN ENGAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT

Le Canal Seine-Nord Europe est un grand projet de territoire. Son ambition : concilier économie et écologie grâce au développement du transport fluvial dans les Hauts-de-France, en France et en Europe. Canal à grand gabarit de 107 km, il reliera Compiègne à Aubencheul-au-Bac et permettra à l'ensemble des bateaux de circuler entre la France, la Belgique et les Pays-Bas. C'est le maillon central, jusqu'ici manquant, du plus grand réseau européen de transport fluvial appelé Seine-Escaut dont la mise en service en 2030 sera un puissant levier de décarbonation des transports de marchandises. Sa réalisation marque le point de départ d'un ambitieux projet de développement pour l'économie et l'attractivité des Hauts-de-France, au service des entreprises locales et de l'emploi des habitants.

À chaque étape du Canal – conception, réalisation puis exploitation – la préservation de l'environnement tient une place centrale. Découvrez dans ce journal, puis lors de l'enquête publique à venir sur votre territoire, les incidences du Canal sur l'environnement et les mesures mises en œuvre, notamment à travers la démarche «Éviter – Réduire – Compenser», pour que cet investissement public majeur réponde efficacement aux enjeux de notre temps.



© SCSNE / Anne-Claude Barbier

P 2-3

4 grands défis,
1 démarche
environnementale
exigeante



© SCSNE / Drone Experience

P 4-7

Les enjeux
environnementaux
et les actions
sur votre territoire

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



© SCSNE / Anne-Claude Barbier

P 8

Enquête publique
environnementale:
comment s'informer
et participer ?

DU 4 MARS
AU 2 AVRIL 2024 :

**INFORMEZ-VOUS
ET DONNEZ VOTRE AVIS !**

L'enquête publique environnementale des secteurs 2, 3 et 4 du Canal-Seine-Nord Europe (de Passel à Aubencheul-au-Bac) s'ouvre à compter du 4 mars et jusqu'au 2 avril 2024. C'est une étape clé pour le projet, préalable à l'arrêté d'autorisation environnementale et au démarrage des travaux, qui vise à informer les habitants et les acteurs locaux sur la démarche environnementale menée et à recueillir leurs observations. Votre regard est précieux, votre avis compte : participez !

LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

En s'insérant dans les Hauts-de-France, le Canal Seine-Nord Europe s'attache à intégrer tous les enjeux environnementaux du territoire. La démarche menée à chaque étape (conception, réalisation, exploitation) veille à contrôler et limiter l'impact du Canal sur l'environnement à travers des mesures concrètes, élaborées à partir d'études approfondies et avec le concours de nombreux experts et acteurs locaux. Un cadre extrêmement rigoureux, en phase avec l'ambition écologique du Canal Seine-Nord Europe.



© Damien Lachas

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Face au réchauffement climatique et à ses conséquences sur la vie de chacun, le Canal Seine-Nord Europe contribue à la transition écologique et énergétique et encourage ainsi un modèle de développement durable du territoire. En développant le transport fluvial dans les échanges de marchandises, il participe à l'atteinte des objectifs européens et nationaux en matière de décarbonation du transport, défi majeur pour préserver les ressources naturelles, la santé et la qualité de vie des habitants.

QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES

Le Canal Seine-Nord Europe

- + **développe massivement le transport fluvial**, mode le plus écologique avec de faibles émissions de CO₂ (3 à 5 fois inférieures au transport routier) et une faible consommation d'énergie (3 à 4 fois inférieure à un camion)
- + **s'inscrit en complémentarité avec les autres modes de transport** et réduit ainsi le trafic routier et ses nuisances (embouteillages, pollution de l'air)
- + **mène un chantier éco-responsable** en privilégiant le transport fluvial et ferroviaire pour l'approvisionnement des matériaux de construction, en ayant recours aux matériaux bas carbone et en réemployant ou en valorisant les terres creusées

Le Canal Seine-Nord Europe, un ouvrage sûr et durable

La sécurité est la première priorité de la Société du Canal Seine-Nord Europe. À toutes les phases du projet, des mesures très exigeantes sont mises en œuvre pour anticiper les risques hydrauliques, géologiques, sismiques et météorologiques et assurer ainsi la sécurité de tous, utilisateurs et riverains. Ces mesures sont principalement issues de la réglementation « barrages et ouvrages hydrauliques », à laquelle le Canal

PRÉSERVATION DE L'EAU

Avec la perspective de périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et intenses, la préservation de la ressource en eau est un impératif majeur et un fondement du Canal Seine-Nord Europe. Depuis sa conception jusqu'à son exploitation, il est pensé pour maintenir la qualité et la quantité de l'eau dans les Hauts-de-France. Grâce à son mode de gestion responsable, son adaptation et sa résilience aux effets du changement climatique, le Canal s'inscrit durablement dans le territoire et en harmonie avec les autres usages de l'eau (eau potable, nature, agriculture, industrie).

QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES

Le Canal Seine-Nord Europe

- + **est alimenté par la rivière Oise** plus de 90% du temps et n'effectue **aucun prélèvement dans les nappes phréatiques**. En période de faible débit de l'Oise, et pour garantir sa qualité et son usage pour les autres besoins en eau, le Canal est alimenté par une retenue d'eau située dans la Somme, remplie lorsque l'eau de l'Oise est abondante
- + **économise l'eau** avec une étanchéité très performante de sa « cuvette », qui limite les infiltrations, et un recyclage intégral de l'eau au niveau des écluses
- + **assure la continuité des cours d'eau et des écoulements** qu'il grâce à des ouvrages hydrauliques adaptés
- + **réduit localement l'intensité des inondations** avec des aménagements adaptés comme un déversoir dans la vallée de l'Oise
- + **est résilient aux effets du changement climatique** grâce à des marges de sécurité importantes : une retenue d'eau de 14 millions de m³ qui peut prendre le relais de l'Oise sur de longues périodes, des apports des pluies non pris en compte comme une ressource en eau pour le Canal, et une évaporation à la surface du Canal considérée toute l'année comme celle d'un plein été.



© SCSNE / Anne-Claude Barbier



© SCSNE / Anne-Claude Barbier

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La richesse des milieux naturels et la diversité des espèces animales et végétales dans les Hauts-de-France constituent un patrimoine essentiel que le Canal Seine-Nord Europe s'engage à préserver. Le projet intègre la faune, la flore et les habitats d'espèces existants pour veiller à leur pérennité et même, à terme, à leur développement. Plus qu'une voie navigable, il est conçu comme un Canal vivant, lieu d'accueil et de vie de multiples espèces, au service de la biodiversité.

QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES

Le Canal Seine-Nord Europe

- + met en œuvre la démarche Éviter – Réduire – Compenser pour limiter au maximum son impact sur l'environnement. L'objectif est d'éviter les impacts sur les milieux naturels, à défaut de les réduire, et en dernier lieu de les compenser
- + inscrit son tracé en dehors des sites à forts enjeux environnementaux pour assurer la meilleure préservation des espaces naturels
- + intègre plus de 1 200 hectares d'aménagements environnementaux dédiés à la biodiversité: 25 km de berges écologiques, 17 hectares d'annexes hydrauliques, près de 50 aménagements facilitant la traversée du Canal par la faune et préservant les couloirs écologiques (plages de remontée en pentes douces, éco-pont pour la grande faune, dispositifs de sortie d'eau associés à la plantation de 75 km de haies), création d'une soixantaine de sites de compensation (zones humides, mares, prairies sèches, boisements...)
- + réduit les effets du chantier sur la faune et la flore: déplacement avant les travaux d'espèces végétales et capture / relâche d'amphibiens et de poissons, défrichage en dehors des périodes de reproduction des oiseaux, installation de nichoirs comme habitats de substitution pour les oiseaux...

PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DU CADRE DE VIE

Les paysages des Hauts-de-France sont une composante essentielle de l'identité du territoire et du cadre de vie des habitants. Pour les préserver et agir pour leur mise en valeur, le Canal Seine-Nord Europe veille à maîtriser son impact et à dessiner un nouveau cadre paysager s'inscrivant naturellement dans le territoire traversé. Son infrastructure est conçue comme une véritable création paysagère, cohérente, harmonieuse et durable.

QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES

Le Canal Seine-Nord Europe

- + accorde une forte importance à son intégration harmonieuse dans le paysage, ainsi qu'à celle de ses ouvrages d'art et de ses écluses: un traitement architectural unitaire, avec des formes et des structures identiques, sobre et élégant
- + réalise des plantations aux abords du Canal inspirées des compositions végétales existantes: association d'espaces herbacés, arbustifs et arborés
- + crée des lieux de vie agréables le long de son parcours: berges accessibles aux promeneurs, aménagements paysagers, pistes cyclables, une vingtaine de pontons de pêche...
- + développe le tourisme fluvial et fluvestre: création d'un port de plaisance à Allaines et d'une escale de plaisance à Saint-Christ-Briost, ouverture au public des écluses de Noyon, Allaines et Oisy-le-Verger, création de nouveaux loisirs en bordure de Canal...

La démarche de certification HQE, garante de l'engagement environnemental des acteurs du projet

Depuis 2018, la Société du Canal Seine-Nord Europe mène de manière volontaire une démarche de certification Haute Qualité Environnementale (HQE Infrastructures), qui ancre et guide les engagements de développement durable et d'éco-conception du Canal. Cette certification engage le maître d'ouvrage et l'ensemble des maîtres d'œuvre et entreprises mobilisés sur le chantier dans un cadre commun rigoureux.

La certification HQE a été obtenue en 2022 pour la phase de conception du secteur 1, de Compiègne à Passel. Elle est en cours pour les autres secteurs du Canal. La certification de la phase réalisation interviendra par la suite.



© VNF / Vincent Collin



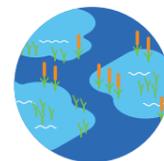
1 MILLION DE CAMIONS
par an en moins
sur les routes de France



0 PRÉLÈVEMENT
dans les nappes
phréatiques



100% DE L'EAU RECYCLÉE
aux écluses



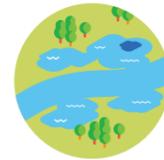
PLUS DE 1200 HECTARES
de plantations et aménagements
environnementaux



850 000 ARBRES
plantés



75 KM
de haies plantées



25 KM
de berges lagunées



45 ESPACES
pour la traversée
de la faune



200 KM
de berges accessibles
aux promeneurs

LE CANAL ET LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DANS LE SANTERRE - HAUTE-SOMME



La vallée de la Somme à Saint-Christ-Briost © SCSNE / Drone Experience

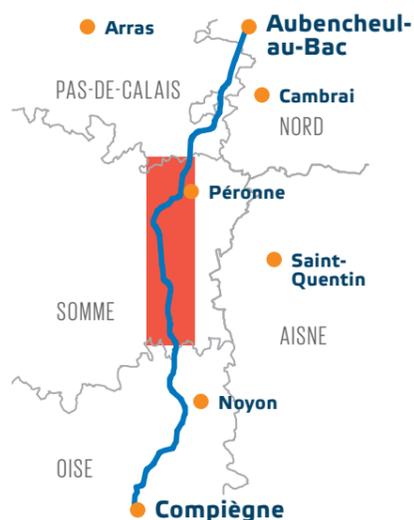
Situé dans l'Est du département de la Somme, le territoire « Santerre Haute-Somme » s'inscrit dans une tradition de navigation fluviale économique et touristique grâce à la présence du canal du Nord. Nesle et Péronne en sont les deux villes principales et accueilleront chacune un port intérieur.

Le long des 45 km de canal, des équipements emblématiques vont être déployés, comme la retenue d'eau de Louette, réservoir permettant d'alimenter le Canal en période sèche, se substituant à la prise d'eau dans la rivière Oise. Le Pont-Canal de la Somme, franchissant la vallée

de la Somme sur une longueur de 1 330 mètres entre Biaches et Cléry-sur-Somme, deviendra quant à lui un ouvrage phare de la région et offrira des points de vue imprenables sur la vallée de la Somme depuis les chemins aménagés de part et d'autre de la voie d'eau.

Ce territoire est également marqué par une riche mosaïque de milieux naturels : traversant le plateau agricole du Santerre, marqué par de nombreux cours d'eau alimentant la vallée de la Somme en contrebas, le Canal franchira ensuite ladite vallée pour rejoindre la Haute-Somme en remontant le vallon de la Tortille jusqu'à ses sources à Ytres.

LE CANAL DANS VOTRE TERRITOIRE



© SCSNE / Explorations Architecture + Arcadis + Sweco | Intentions d'aménagement

LES PROCHAINES ÉTAPES



* conditionné par l'obtention de l'autorisation environnementale

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE
 Dans le Santerre Haute-Somme, le territoire traversé par le Canal compte plus de 60 000 habitants et de nombreuses activités économiques. Deux ports intérieurs, à Nesle et Péronne, permettront aux acteurs économiques locaux de bénéficier de l'infrastructure fluviale.

 45 KM DE CANAL entre Ercheu et Étricourt-Manancourt	 26 COMMUNES traversées	 15 FRANCHISSEMENTS routiers et ferroviaires	 9 TUNNELS passages inférieurs sous le Canal	 2 PONTS-CANAUX franchissant l'A29 et la Somme	 2 ÉCLUSES à Allaines	 2 PORTS INTERIEURS à Nesle et Péronne	 2 SITES DE PLAISANCE à Saint-Christ-Briost et Allaines
--	---	--	---	--	---	--	---

DU PLATEAU DU SANTERRE AU VALLON DE LA TORTILLE, DES AMÉNAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX AMBITIEUX

La diversité des milieux abordés par le Canal en Santerre-Haute Somme représente une opportunité pour réaliser des aménagements environnementaux ambitieux, selon une approche différenciée le long du tracé pour prendre en compte les spécificités locales.

Plusieurs sites d'aménagement emblématiques se retrouvent sur le territoire : la renaturation du cours d'eau de l'Ingon aux alentours de Nesle, la restructuration de zones humides dans la vallée de la Somme, des plantations de boisements le long du tracé, le traitement des étangs de Haut à Cléry-sur-Somme, qui constitue le plus grand site de compensation adossé au Canal Seine-Nord Europe, ou encore la renaturation de la Tortille.

LA RENATURATION DE LA TORTILLE

La renaturation de la Tortille est l'un des projets d'aménagement écologiques majeur du Canal. Fortement artificialisée avec l'arrivée du canal du Nord, la Tortille, affluent de la Somme, sera entièrement réhabilitée et renaturée, retrouvant ses sources originelles dans la nappe d'Ytres. En partie repositionnée dans le lit actuel du canal du Nord qui sera remblayé, elle retrouvera ainsi un profil de cours d'eau naturel, avec des variations

de débit et de température au cours de l'année. Des dispositifs de gestion hydraulique permettront de prendre en compte les phénomènes de crue et d'assurer une neutralité hydraulique des aménagements.

Cette restauration à l'état naturel, avec retour des frayères dans leur lit, lui permettra également de retrouver un caractère piscicole, et cette nouvelle vie aquatique pourra favoriser un retour de la pêche sur le cours d'eau.

Enfin, la renaturation de la Tortille s'accompagnera de la restauration d'une mosaïque de milieux secs ou humides, ouverts ou boisés favorable à la faune et à la flore locale.

Les berges de la Tortille deviendront alors un nouvel espace naturel marqueur du territoire, favorable aux activités récréatives en pleine nature, telles que la pêche, la marche à pied ou le vélo.

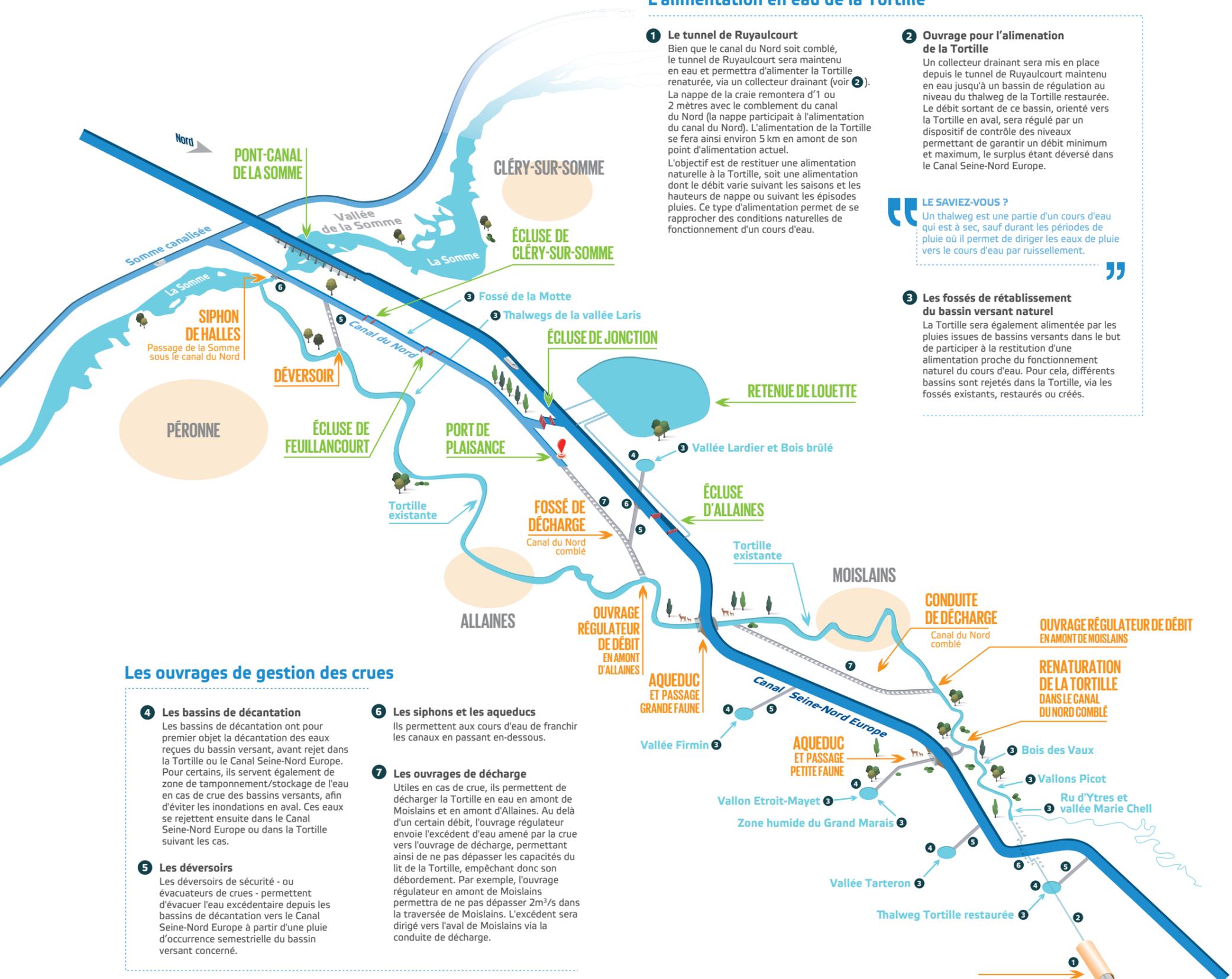
L'alimentation en eau de la Tortille

1 Le tunnel de Ruyaulcourt
Bien que le canal du Nord soit comblé, le tunnel de Ruyaulcourt sera maintenu en eau et permettra d'alimenter la Tortille renaturée, via un collecteur drainant (voir 2). La nappe de la craie remontera d'1 ou 2 mètres avec le comblement du canal du Nord (la nappe participait à l'alimentation du canal du Nord). L'alimentation de la Tortille se fera ainsi environ 5 km en amont de son point d'alimentation actuel. L'objectif est de restituer une alimentation naturelle à la Tortille, soit une alimentation dont le débit varie suivant les saisons et les hauteurs de nappe ou suivant les épisodes pluviés. Ce type d'alimentation permet de se rapprocher des conditions naturelles de fonctionnement d'un cours d'eau.

2 Ouvrage pour l'alimentation de la Tortille
Un collecteur drainant sera mis en place depuis le tunnel de Ruyaulcourt maintenu en eau jusqu'à un bassin de régulation au niveau du thalweg de la Tortille restaurée. Le débit sortant de ce bassin, orienté vers la Tortille en aval, sera régulé par un dispositif de contrôle des niveaux permettant de garantir un débit minimum et maximum, le surplus étant déversé dans le Canal Seine-Nord Europe.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Un thalweg est une partie d'un cours d'eau qui est à sec, sauf durant les périodes de pluie où il permet de diriger les eaux de pluie vers le cours d'eau par ruissellement.

3 Les fossés de rétablissement du bassin versant naturel
La Tortille sera également alimentée par les pluies issues de bassins versants dans le but de participer à la restitution d'une alimentation proche du fonctionnement naturel du cours d'eau. Pour cela, différents bassins sont rejetés dans la Tortille, via les fossés existants, restaurés ou créés.



Les ouvrages de gestion des crues

- 4 Les bassins de décantation**
Les bassins de décantation ont pour premier objet la décantation des eaux reçues du bassin versant, avant rejet dans la Tortille ou le Canal Seine-Nord Europe. Pour certains, ils servent également de zone de tamponnement/stockage de l'eau en cas de crue des bassins versants, afin d'éviter les inondations en aval. Ces eaux se rejettent ensuite dans le Canal Seine-Nord Europe ou dans la Tortille suivant les cas.
- 5 Les déversoirs**
Les déversoirs de sécurité - ou évacuateurs de crues - permettent d'évacuer l'eau excédentaire depuis les bassins de décantation vers le Canal Seine-Nord Europe à partir d'une pluie d'occurrence semestrielle du bassin versant concerné.
- 6 Les siphons et les aqueducs**
Ils permettent aux cours d'eau de franchir les canaux en passant en-dessous.
- 7 Les ouvrages de décharge**
Utiles en cas de crue, ils permettent de décharger la Tortille en eau en amont de Moislains et en amont d'Allaines. Au delà d'un certain débit, l'ouvrage régulateur envoie l'excédent d'eau amené par la crue vers l'ouvrage de décharge, permettant ainsi de ne pas dépasser les capacités du lit de la Tortille, empêchant donc son débordement. Par exemple, l'ouvrage régulateur en amont de Moislains permettra de ne pas dépasser 2m³/s dans la traversée de Moislains. L'excédent sera dirigé vers l'aval de Moislains via la conduite de décharge.

LES AMÉNAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DANS LE SANTERRE - HAUTE-SOMME

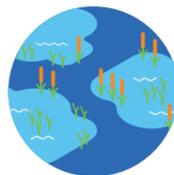
ZOOM SUR 5 SITES



150 HECTARES
de dépôts rendus
à l'agriculture



4,6 KM
de berges lagunées



ENVIRON 420 HECTARES
d'aménagements
environnementaux



15 PASSAGES FAUNE



9 PONTONS
de pêche



Canal Seine-Nord Europe	Limites communales	Zone de compensation écologique	Berges lagunées	Restauration de rivière	Pont routier
Section en déblais	Rétablissement routier	Renaturation de la Tortille (comblement du canal du Nord)	Annexe hydraulique	Retenue d'alimentation en eau pour le canal	Passage inférieur
Section en remblai	Sites inclus dans le périmètre de renaturation de la tortille voir page 5	Zone de compensation écologique sur dépôt	Stationnement des bateaux	Pont-canal	Rétablissement voie ferrée
Canaux et cours d'eau existants		Terrain de dépôt agricole		Écluse	Port/Escale de plaisance
				Port intérieur	Quai

Avril 2023
Source : Plans des études de Projet

* Le projet porté par la SCSNE prévoit la création d'un rétablissement sous le Canal (pont-cadre) de la voie ferrée Chaumes-Péronne, actuellement fermée. Cela laisse la possibilité, le cas échéant, de remettre en service la ligne à l'avenir.

1

PRAIRIE ET BOIS DE LA PANNETERIE À ERCHEU, FRÉTOY-LE-CHÂTEAU ET BEAULIEU-LES-FONTAINES

Situé sur la limite entre les départements de l'Oise et de la Somme, sur les communes d'Ercheu, de Frétoy-le-Château et de Beaulieu-les-Fontaines, la prairie et le bois de la Panneterie accueilleront 14,6 hectares d'aménagements environnementaux divers. La restauration de boisements et de zones humides en bordure du Canal permettra de recréer des milieux favorables à diverses espèces protégées, essentiellement des oiseaux comme le Faucon pèlerin et le Milan noir. Au cœur de corridors écologiques Est-Ouest, sa localisation de part et d'autre du Canal permettra d'assurer une continuité d'habitat pour le déplacement de la grande faune.

2

VALLÉE DE L'INGON À NESLE ET LANGUEVOISIN-QUIQUERY

Le Canal Seine-Nord Europe intersecera l'Ingon au niveau de Languevoisin-Quiquery, aux abords de Nesle. La rivière passera sous le Canal en aqueduc. En amont de cette intersection, la qualité hydraulique du cours d'eau sera restaurée sur un linéaire d'environ 5 kilomètres par une reprise du fossé facilitant son écoulement, et des aménagements connexes renforçant son rôle écologique, comme la renaturation du Marais de Morlemont. De plus, la restauration environnementale de la Vallée de l'Ingon sur plus de 20 hectares permettra un accroissement de sa biodiversité et confortera son rôle essentiel de corridor écologique local. Différents types de milieux écologiques vont ainsi être aménagés : frayères, mares, boisements humides, prairies diverses. La mise en place d'une gestion favorable du site viendra conforter ces aménagements environnementaux.



La vallée de l'Ingon à Nesle ©SCSNE / Drone Experience



21 HECTARES

dédiés à la restauration de la qualité hydraulique de l'Ingon.

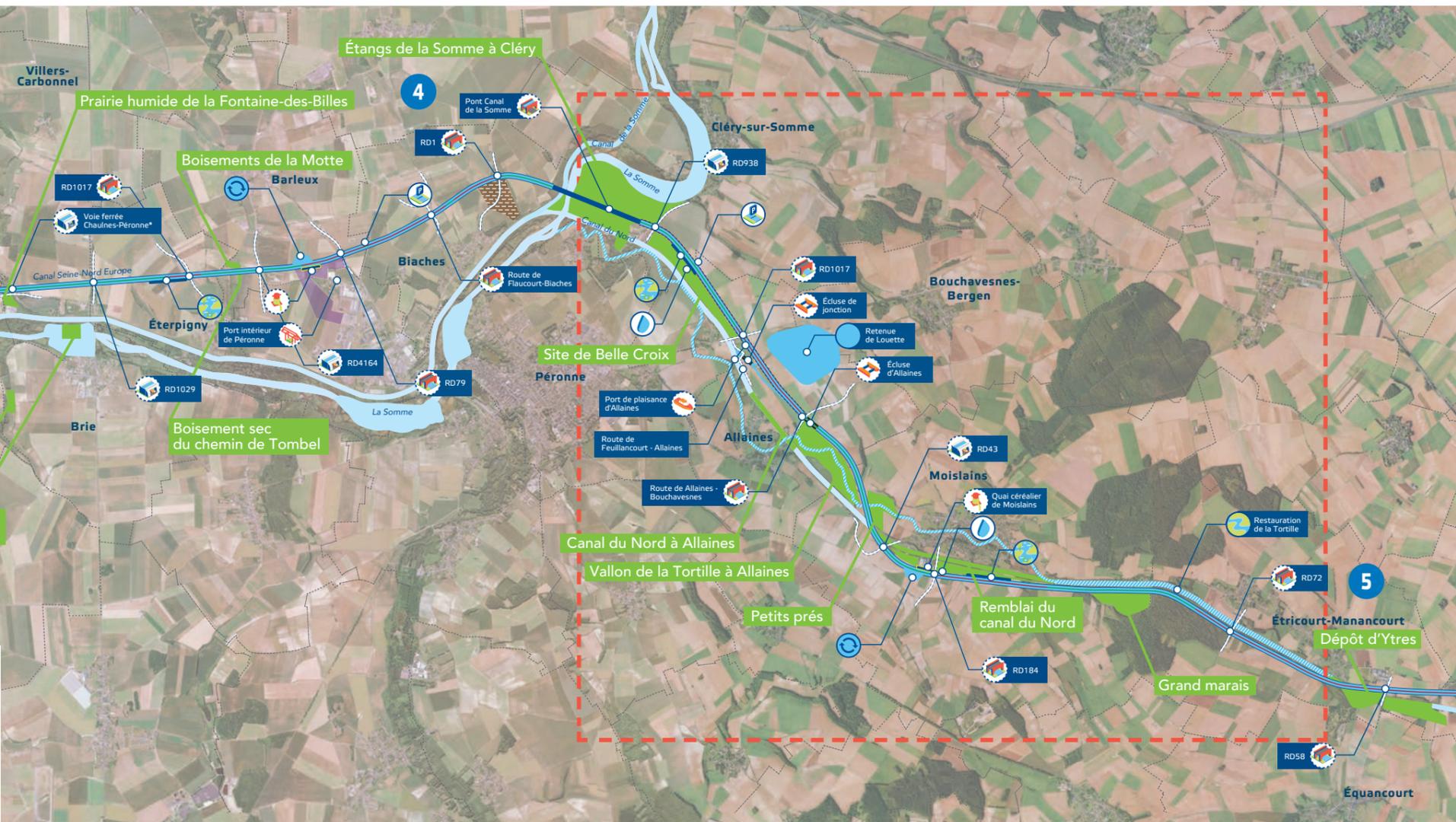
5

SITE DE COMPENSATION D'YTRES À ÉTRICOURT-MANANCOURT

Ce site comprend des parcelles boisées et des milieux aquatiques, représentés par le canal du Nord, juste au sud du tunnel de Ruyaulcourt. Il marque la partie amont de la vallée de la Tortille. Les futurs espaces plantés du site, au niveau du canal du Nord remblayé, visent à compenser les défrichements du Canal. Bien qu'il ne présente aujourd'hui que peu d'enjeux faune-flore, cet espace devrait assurer demain un rôle de refuge et de continuité écologique avec les autres sites de compensation du Canal, réservoirs de biodiversité importants.



Étricourt-Manancourt, entrée du tunnel de Ruyaulcourt ©SCSNE



3

VALLÉE DE LA SOMME ET DE L'OMIGNON À VILLERS-CARBONNEL ET SAINT-CHRIST-BRIOST

La Société du Canal Seine-Nord Europe intervient également sur des sites remarquables à proximité du futur Canal Seine-Nord Europe. C'est le cas à Villers-Carbonnel et Saint-Christ-Briost, où certaines zones humides des étangs de la Somme vont bénéficier d'aménagements écologiques visant à restituer leur plein potentiel écologique, refuge de nombreuses espèces animales et végétales. Riches d'une végétation aquatique et semi-aquatique (dits « héliophytes », comme les roseaux ou les saules) certaines zones de ces étangs ont été fortement artificialisées, notamment au niveau des berges (pose de palplanches, chaussées...). La restauration de ces habitats naturels est favorable au développement d'une biodiversité importante, mêlant poissons, oiseaux, chiroptères (chauves-souris), amphibiens et insectes.

85 HECTARES

de zone naturelle représentant le plus grand site de compensation du Canal.



Plantation de boisements à Cléry-sur-Somme ©SCSNE

4

ÉTANGS DE LA SOMME ET ÉTANGS DE HAUT À CLÉRY-SUR-SOMME ET BIACHES

Le plus grand site de compensation du Canal se trouve au niveau des étangs de la vallée de la Somme. Couvrant une large zone à la sortie de Péronne, ceux-ci ne seront pas impactés par le Canal Seine-Nord Europe, qui franchira la vallée au moyen d'un Pont-Canal. Sur une surface totale de 85 hectares, ce site deviendra une vaste zone naturelle marquée par la variété des milieux créés : plantations de boisements sur le versant nord de la Vallée, au droit de Cléry-sur-Somme ; extension du bois de la ville sur le versant sud, à Biaches ; restauration de zones humides et de frayères au sein des étangs de Haut, etc. Pour valoriser ce patrimoine écologique, un circuit pédagogique et des postes d'observations des oiseaux seront créés, associés à la Maison du Canal en projet à Cléry-sur-Somme.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE ET VOUS

VOTRE AVIS EST IMPORTANT!

Le 4 mars 2024, l'enquête publique environnementale des secteurs 2, 3 et 4 du Canal-Seine-Nord Europe (de Passel à Aubencheul-au-Bac) sera ouverte. Jusqu'au 2 avril 2024, vous pourrez vous informer et contribuer au projet. **Pourquoi contribuer et sur quoi? On vous explique!**

L'enquête publique environnementale, c'est quoi?

+ C'est une étape réglementaire de la procédure d'instruction de la demande d'autorisation environnementale du projet, pilotée par les services de l'État. Elle intervient en amont du lancement des travaux. Pendant cette phase d'enquête, tous les habitants directement concernés et les personnes intéressées sont invités à s'informer sur le projet, à prendre connaissance du dossier d'autorisation environnementale et à donner leur avis sur l'intégration du Canal dans son environnement.

Un avis important donc... mais sur quoi?

+ Concrètement, en participant à l'enquête publique, vous pourrez vous informer et donner votre avis sur les caractéristiques du projet et les aménagements écologiques envisagés pour préserver l'eau, les milieux aquatiques, les espèces animales végétales protégées, les habitats existants... L'ensemble des mesures prévues par la Société du Canal Seine-Nord Europe pour éviter, réduire et compenser l'impact du Canal, sera accessible dans le dossier de demande d'autorisation environnementale et sera ouvert à l'appréciation de chacun.

Et après?

+ À la fin de la période d'enquête publique, la commission d'enquête étudie l'ensemble des contributions recueillies sur le projet, rédige un rapport, dresse ensuite ses conclusions du rapport et formule son avis (défavorable ou favorable, éventuellement assorti de recommandations ou de réserves). Sur la base de ce bilan d'enquête notamment, l'État accorde, le cas échéant, une autorisation environnementale, sous forme d'un arrêté préfectoral (inter-préfectoral dans le cadre du Canal qui s'étend sur plusieurs départements). Ce dernier contient de nombreuses prescriptions pour le chantier et permet au maître d'ouvrage, la Société du Canal Seine-Nord Europe, d'engager les travaux du Canal.

Qui compose la commission d'enquête publique?

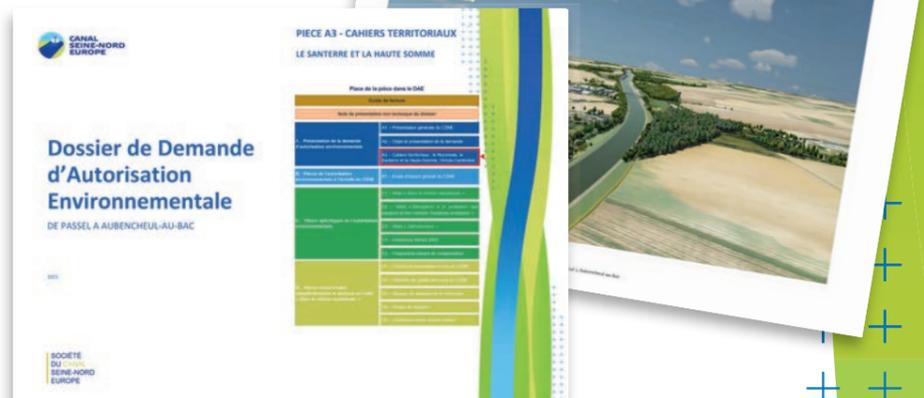
Instance indépendante, la commission d'enquête publique est nommée par le tribunal administratif d'Amiens (décision du 18 janvier 2024). Elle est composée de sept membres :

- M. Jean-Marie Allonneau (Président de la commission)
- M. Pascal Duyck
- M. Yves Deboevre
- M. Augustin Ferté
- M. Alain Demarquet
- Mme Brigitte Devillers-Racine
- Mme Jacqueline Leclere

Partenaires financiers



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



MODE D'EMPLOI

COMMENT S'INFORMER? COMMENT PARTICIPER?

Pendant l'enquête publique environnementale, la commission d'enquête met les moyens de s'informer et de s'exprimer à la disposition de tous. **Différentes possibilités s'offrent à vous :**



Consulter le dossier et exprimer votre avis sur le registre en mairie ou en ligne sur registre-numerique.fr/scsne-passel-aubencheul



Rencontrer les commissaires enquêteurs lors des permanences publiques en mairie



Écrire directement à la commission d'enquête publique par mail : scsne-passel-aubencheul@mail.registre-numerique.fr ou par courrier : **Mairie de Péronne, à l'attention du Président de la commission d'enquête, 3 place du Commandant Louis Daudre, 80200 Péronne**

PERMANENCES PUBLIQUES

Mairie d'Allaines
15 mars, 9h - 12h
25 mars, 16h - 19h

Mairie de Péronne
4 et 23 mars, 9h - 12h
14 mars, 16h - 19h
27 mars et 2 avril, 14h - 17h

Mairie de Nesle
4 mars, 13 mars et 2 avril,
14h - 17h
9 et 22 mars, 9h - 12h

Mairie de Saint-Christ-Briost
4 mars, 23 mars et 2 avril,
9h - 12h

SECTEUR 1 : UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RICHE DE CONTRIBUTIONS!

L'enquête publique du secteur 1 (de Compiègne à Passel), qui concernait 27 communes de l'Oise, s'est déroulée du 5 octobre au 12 novembre 2020. Elle a donné lieu à 122 observations et 25 contributions formulées par des habitants, des collectivités, des acteurs socio-économiques et des associations. Elle s'est conclue par un avis favorable de la commission d'enquête, émis à l'unanimité de ses membres, assorti de 8 recommandations, puis par l'arrêté d'autorisation environnementale délivré par l'État le 8 avril 2021.